

## UNE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES

- Les riverains victimes de dégâts de ragondins et rats musqués sont invités à se signaler en Mairie ou à la FDGDON de la Manche.
- Toute personne souhaitant participer à l'effort de lutte et piéger les rongeurs aquatiques nuisibles peut s'inscrire à la FDGDON (il n'est pas obligatoire d'avoir un agrément de piégeur pour capturer les ragondins et rats musqués à l'aide de cages de catégorie 1).
- La FDGDON dispense une formation aux personnes souhaitant piéger, sur les plans administratifs et réglementaires, mais aussi techniques, en passant par la reconnaissance des espèces protégées (qu'il faut préserver).
- La FDGDON prête des cages de catégorie 1 et distribue des équipements de protection individuelle (gants).
- La FDGDON installe en collaboration avec les collectivités, des congélateurs sur les communes, pour la récupération et l'élimination par équarrissage des cadavres de nuisibles.
- La FDGDON attribue aussi une indemnisation aux piégeurs, sous la forme d'une prime à la capture, d'un montant de 3,5€ par témoin de capture (ragondin et rat musqué) et si le cadavre a été détruit selon le plan d'équarrissage de la FDGDON.



Les résultats de la lutte collective de 2015 en quelques chiffres : 580 communes participent aux travaux, près de 1400 piégeurs se sont inscrits. Ils ont réalisé plus de 27000 captures et éliminé plus de 61 tonnes de cadavres.

La lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles est rendue possible grâce aux communes engagées dans ces travaux, dont vous trouverez la liste sur le site internet de la FDGDON de la Manche.

Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche

Z.A. Les Forges - 50180 SAINT-GILLES

Tél. : 02.33.05.89.89 - Fax : 02.33.06.97.27 - Mail : fdgdon50@fdgdon50.fr

Fédération membre de FREDON FRANCE - Réseau des FREDON et FDGDON

Section départementale de l'Organisme à Vocation Sanitaire Régional pour le Végétal



## LUTTER CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES (RAGONDINS ET RATS MUSQUÉS)

### Le Ragondin



### Le Rat musqué



Source photos : FDGDON50

## DE NOMBREUSES NUISANCES

Les rongeurs aquatiques invasifs sont responsables de nuisances :

- **En terme environnemental :** dégradation du milieu aquatique et concurrence aux espèces locales.
- **Economique et agricole :** consommation de cultures (grandes cultures, légumes...)
- **Un risque sanitaire :** risque important de transmission de maladies à l'homme et aux animaux de compagnie.

## AGIR COLLECTIVEMENT

Ces rongeurs peuvent être présents sur tous les milieux aquatiques (rivières, marais, étangs...).

Il est donc nécessaire que chacun participe à l'effort de lutte, conformément aux Arrêtés Préfectoraux de lutte collective de 2007 et de lutte obligatoire de 2012.

La lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles est animée par la FDGDON grâce au soutien des collectivités locales, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental 50.